



COMMUNE DE LAMBESC

-----  
E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU  
25 FEVRIER 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt cinq février deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard Ramond, et à la suite de la distribution faite par Monsieur le Maire le 19 février 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE

**REPRESENTES** : Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

**ABSENT** : Fabrice MATTEI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-016	<b>Urbanisme</b>  Conventions avec ERDF parcelle CL N°77
-----------------------------	--

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que de manière à renforcer le réseau électrique du quartier de Cabrières haut, ERDF a besoin d'implanter un poste de transformation électrique sur la parcelle communale CL 77 qui s'étend sous le chemin du Salet.

Envoyé en préfecture le 08/03/2016  
Reçu en préfecture le 08/03/2016  
Affiché le  
ID : 013-211300504-20160225-DB2016\_016-DE

Cette installation nécessite la mise à disposition de 15 m<sup>2</sup> par le biais d'une convention et ce à titre gratuit.

Une convention de servitude de passage doit également être conclue avec ERDF pour l'installation de supports et ancrages pour conducteurs aériens d'électricité sur la parcelle CL 77, le long du chemin du Salet.

Après en avoir délibéré

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'ERDF de 15m<sup>2</sup> sur la parcelle CL N° 77 et de la convention de servitude de passage

AUTORISE monsieur le Maire à signer lesdites conventions

DIT que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

 Le Maire de Lambesc,  
**Bernard RAMOND**